

JORF n°0057 du 8 mars 2017  
texte n° 81

## **Avis autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de laboratoire relevant du ministère de l'économie et des finances**

NOR: ECFD1704466V  
ELI: Non disponible

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 février 2017, est organisé au titre de l'année 2017 par le Service commun des laboratoires le recrutement sans concours d'adjoints techniques de laboratoire (département de l'Hérault-Laboratoire SCL de Montpellier).

### I. - Nombre de postes offerts et date prévue du recrutement

Le nombre total de postes offerts est fixé à 2.  
Le recrutement est organisé pour une nomination et une affectation à compter du 1er juin 2017.

### II. - Nature des fonctions à exercer

Les adjoints techniques de laboratoire peuvent assurer la préparation, la mise en place, le nettoyage, le rangement, l'entretien et la maintenance des locaux, des installations, du matériel de laboratoire et de l'appareillage scientifique.

Ils peuvent manipuler certains appareils et préparer des échantillons. Ils peuvent également être chargés des analyses, sous la responsabilité des personnels scientifiques et des techniciens de laboratoire et sur leurs directives.

Les deux postes proposés au laboratoire de Montpellier concernent plus particulièrement les fonctions liées à la préparation des échantillons, la manipulation des appareils et la prise en charge des analyses sous la responsabilité des personnels scientifiques et des techniciens de laboratoire et sur leurs directives.

### III. - Calendrier de la sélection

Ouverture des inscriptions : à compter du jour de publication du présent avis jusqu'au 27 mars 2017 inclus.  
Examen des dossiers de candidature par la commission de sélection du laboratoire de Montpellier : du 28 mars au 7 avril 2017.

Audition des candidats par la commission de sélection du laboratoire de Montpellier : du 13 au 24 avril 2017.  
Publication des résultats : le 28 avril 2017.

### IV. - Conditions d'inscription

Ce recrutement est sans conditions d'âge ni de diplôme.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, compatibilité des mentions figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire avec les fonctions postulées, régularité de la position du candidat au regard des dispositions du code du service national). Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

### V. - Constitution du dossier de candidature et date limite d'envoi ou de dépôt

Les candidats peuvent retirer la fiche de candidature :

- sur le site internet ministériel <http://www.economie.gouv.fr/recrutement/> : « Recrutement sans concours » ;
- auprès du laboratoire de Montpellier, Parc Euromédecine, 205, rue Croix-Verte, 34196 Montpellier Cedex 05, tél. : 04-67-04-62-00, courriel : labo34@scl.finances.gouv.fr.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt (aux heures d'ouverture) au laboratoire de Montpellier des dossiers de candidature est fixée au 27 mars 2017 inclus.

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature précisant notamment le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience du candidat ;
- une copie des diplômes éventuellement détenus ;
- une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation.

Tout dossier de candidature envoyé ou déposé au-delà de la date limite ou incomplet sera irrecevable.

#### VI. - Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission de sélection du laboratoire de Montpellier. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour un entretien de trente minutes qui a lieu au laboratoire de Montpellier.

Les candidats sélectionnés pour un entretien sont convoqués au minimum trois jours avant la date de l'entretien par messagerie.

Les candidats auditionnés sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, sur leur motivation et sur leurs capacités d'adaptation au poste à pourvoir.

L'entretien peut comporter une ou plusieurs mises en situation.

#### VII. - Etablissement des listes principale et complémentaire

La commission de sélection du Service commun des laboratoires établit les listes principale et complémentaire après l'examen du procès-verbal de sélection des candidats établi par la commission de sélection du laboratoire de Montpellier.

#### VIII. - Recrutement après sélection

Les candidats retenus sont nommés et affectés au laboratoire de Montpellier au 1er juin 2017. Ils accomplissent une formation statutaire d'une année, au terme de laquelle, et sous réserve que leurs services aient donné satisfaction, ils sont titularisés dans le corps des adjoints techniques de laboratoire, après avis de la commission administrative paritaire.